



VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 03 juillet 2025

Publié le 10 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Abdelmalik SINI, Dorothee LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE Chantal WAGON, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Franck VALEMBOSIS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK,

Absents avant donné procuration : Mathilde DESMONS à Lydie VALLIN, Philippe VERON à Didier SZYMANEK, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOSIS, Carine FIEUW à Annick BARTKOWIAK

Absent : Laurent JOVENET

Madame Dorothee LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance

32 - PROJET DE CESSON D'UN TERRAIN COMMUNAL CADASTRE B 4674 POUR PARTIE (ANCIENNE VENELLE ENTRE LA RUE EMILIENNE MOPTY ET LA RUE DENIS CORDONNIER)

Monsieur SZYMANEK expose à l'assemblée que la ville a été sollicitée par un riverain pour l'acquisition d'un bien communal cadastré sous le numéro B 4674 (pour partie).

Considérant que le terrain sollicité fait partie d'une grande parcelle qui est une ancienne venelle située entre la rue Emilienne Mopty et la rue Denis Cordonnier.

Considérant que le futur acquéreur rencontre des problèmes de stationnement dans la rue Denis cordonnier et qu'il souhaiterait profiter de ce morceau de terrain pour faire un espace de stationnement pour ses véhicules.

Considérant que ce terrain fait partie d'une ancienne venelle et que cette dernière n'est plus affectée à un service public ou à l'usage direct du public depuis quelques années en raison de sa fermeture.

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien et une situation assimilable à un délaissé de voirie.

En conséquence, la Commune propose d'une part le déclassement de l'immeuble cadastré sous le numéro B 4674p pour une surface de 150 m² et son intégration dans le domaine privé de la commune.

D'autre part, la cession du bien après déclassement du domaine public au profit du propriétaire du 34 rue Emilienne Mopty.

Vu l'estimation des domaines en date du 02 juin 2025 fixant la valeur du bien à 2 700 € pour 150 m² soit 18€/m² pour un terrain urbanisable.

Il est demandé l'avis de la commission sur le déclassement de l'immeuble et sur sa cession au profit du propriétaire du 34 rue Emilienne Mopty.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme,

Il est demandé au conseil municipal :

- De constater la désaffectation du morceau de terrain cadastré B 4674p
- De décider le déclassement du morceau de terrain communal cadastré B 4674p pour une superficie d'environ 150 m² et son intégration dans le domaine privé communal.
- D'approuver la cession de ce terrain, moyennant le prix d'environ 18€/m², soit un total de 2 700 € €, auquel s'ajoutent les frais notariés et frais de géomètre dus par l'acquéreur ;
- De confier la cession à Maître Bérénice OFFROY-BERRIER, notaire à Auby.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes devant intervenir à cet effet, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction du dossier ; les crédits seront inscrits au budget en cours.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Constata la désaffectation du morceau de terrain cadastré B 4674p,

Décide le déclassement du morceau de terrain communal cadastré B 4674p pour une superficie d'environ 150 m² et son intégration dans le domaine privé communal.

Approuve la cession de ce terrain, moyennant le prix d'environ 18€/m², soit un total de 2 700 € €, auquel s'ajoutent les frais notariés et frais de géomètre dus par l'acquéreur ;

Décide de confier la cession à Maître Bérénice OFFROY-BERRIER, notaire à Auby ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits actes intervenant à cet effet ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction du dossier ; les crédits seront inscrits au budget en cours.

La Secrétaire de Séance



Dorothée LORTHIOS



Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH